

SEANCE DU 01 JUILLET 2020

L'an Deux mil vingt, le 1er juillet à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ars dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la petite salle des fêtes en raison de l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de Dominique BURTIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 26 juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votes : 15

PRÉSENTS : Mmes B. BEAUDUIN, N. BRUNIAU, J. CLAUZEL, B. DUTOYER, N. GOBBATO, L. QUINTARD, MM J. BONNET, D. BURTIN, G. CASSAGNE, J. COLIN, S. DEBORDE, P. DUPUY, R. PINEAU, T. PROVENZALE, T. VALEIX

Madame Nadège GOBBATO a été nommée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

Adoption du compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal à l'unanimité

TRAVERSE DE BOURG RD 147 - SOUSCRIPTION EMPRUNT

2020-53D N°7.3

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération 2020-26D du 5 mars 2020 concernant l'aménagement de la traverse de bourg et la nécessité de financer ce projet par la réalisation d'un emprunt à hauteur de 130 000.00 €. Il rappelle également la délibération 2020-28D du 16 mai 2020 concernant la signature de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec GRAND COGNAC pour la reprise de la chaussée en enrobé pour finaliser l'aménagement de la traverse de bourg sur la RD147.

Après consultation auprès de différentes banques, il propose la réalisation à la BANQUE POSTALE d'un emprunt d'un montant de 130 000 euros sur une durée de 15 ans, au taux fixe de 0.83 l'an. La Commune procédera au remboursement de l'emprunt par échéances annuelles qui seront indiquées dans le contrat de prêt comprenant la somme nécessaire à l'amortissement progressif à échéances constantes.

Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de 200 euros.

La Commune sera autorisée à une date d'échéance d'intérêts de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du capital restant dû. En cas de remboursement par anticipation, la Commune paiera une indemnité actuarielle dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **Accepte** de contracter un emprunt auprès de la BANQUE POSTALE aux conditions suivantes :

Montant emprunté :	130 000 €
Durée de contrat du prêt :	15 ans
Taux d'intérêt annuel :	0.83%
Périodicité des échéances :	Annuelle
Echéances constantes :	9 253.23 € sauf la première : 9 262.22 €
Commission d'engagement :	200 €

- ✓ **Autorise** le Maire ou ses adjoints à signer le contrat de prêt à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cet emprunt.

FINANCES : 8 ROUTE DE COULONGES - ANNULATION DE DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIERE	2020-54D N° 7.1
---	------------------------

Madame Nadine BRUNIAU rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n° 2019-38D en date du 6 novembre 2019 concernant la demande de contribution financière devant être adressée à Mme YAO AMOIN Lucie pour la remise en état de l'appartement situé 4 Route de Coulonges suite à son départ.

Considérant que les divers événements de ces derniers mois n'ont pas permis de traiter ce dossier dans les délais, Monsieur le Maire propose d'annuler la demande contribution financière à hauteur de 658.36 € auprès de Mme YAO AMOIN Lucie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **Valide la proposition** de Monsieur Le Maire de ne pas demander à Mme YAO AMOIN Lucie la contribution financière de 658.36 € pour la remise en état de l'appartement situé 4 Route de Coulonges.
- ✓ **D'autoriser** Monsieur Le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

FINANCES : ANNULATION ET REDUCTION DE LOYERS DE LA BELLE HISTOIRE SUITE AU COVID 19	2020-55D N°7.1
--	-----------------------

Madame Nadine BRUNIAU donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier reçu en mairie le 3 avril 2020 de la part de Madame YAO AMOIN Lucie, locataire du commerce situé 12bis Route de Coulonges appartenant à la commune, qui demande un dégrèvement du loyer sans pénalité en raison du plan gouvernemental qui interdisait l'exercice partiel de son commerce côté bar dû au coronavirus.

Considérant l'attestation comptable de la perte du chiffre d'affaires entre l'année 2019 et l'année 2020, Monsieur le Maire propose de ne pas faire appel de la somme de 471.75 € HT soit 566.10 TTC sur le loyer du mois d'août à Madame YAO AMOIN Lucie, son activité ayant été interdite en raison des risques encourus face au COVID 19 contrairement aux commerces alimentaires nécessaires à la population.

Monsieur le Maire précise que Madame YAO AMOIN Lucie est à jour dans le paiement de ses loyers et qu'il est nécessaire dans une mesure d'équité de compenser la perte de son chiffre d'affaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **Prends** note de la demande de Madame YAO AMOIN Lucie en raison de la fermeture de son commerce côté bar lié au COVID19 ;
- ✓ **Valide la proposition** de Monsieur Le Maire de ne pas demander la somme de 471.75 € HT soit 566.10 € TTC sur le loyer du mois d'août 2020 pour le commerce côté bar ;
- ✓ **Précise** que le loyer du mois d'août appelé sera la différence 41.91 € HT soit 50.29 € TTC;
- ✓ **D'autoriser** Monsieur Le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

DIVERS

CALITOM : Grand Cognac assure la gestion des déchets, il faudra donc annuler la délibération prise à ce sujet lors du précédent conseil

"SAVOIR-FAIRE DU COGNAC" (candidature au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO : Désignation d'un délégué qui suivra cette démarche et sera le relais de l'avancement du projet : Rémy PINEAU

14 Juillet : Suite à un courrier reçu de Madame la Préfète interdisant tout rassemblement, il a été décidé d'annuler le traditionnel "Bout de Fromage Républicain".

Séance levée à 20h10

Affiché en Mairie le 06 Juillet 2020

Le Maire

Dominique BURTIN

FEUILLET DE CLÔTURE - Liste des délibérations :

2020-53D : FINANCES : Traversée de Bourg RD 147 Souscription emprunt

2020-54D : FINANCES : Logement communal : 8 route de Coulonges - annulation de demande de contribution financière

2020-55D : FINANCES : Belle Histoire : annulation et réduction de loyers de la Commune suite au COVID 19